

L'E.H.P.A.D. « François Mitterrand » de Gannat accueille des personnes âgées dépendantes ou non, seules ou en couple, âgées d'au moins 60 ans.

Sous réserve de dérogation auprès du Conseil Général de l'Allier, il peut recevoir des personnes de moins de 60 ans.

L'E.H.P.A.D. « François Mitterrand » de Gannat est habilité à recevoir les bénéficiaires de l'aide sociale.

Les résidents peuvent recevoir l'allocation logement à caractère social s'ils remplissent certaines conditions.

La capacité d'accueil est de :

◆ 215 lits d'hébergement permanent dont 27 dans les unités d'accueil pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées.

◆ 10 lits pour l'hébergement temporaire dont 5 dans les unités d'accueil pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées.

◆ 10 places d'accueil de jour dont 5 pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées.



Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Le Bureau des Entrées

Du lundi au vendredi

De 8 h 30 à 16 h 30

Tél : 04 70 90 62 15

Fax : 04.70.90.62.35

Ou prendre rendez vous

avec

Madame Sylvie PERRONIN

Bureau des Entrées

Tél : 04 70 90 62 15

La cadre de santé

Tél : 04.70.90.62.11



Cette plaquette est réalisée par l'E.H.P.A.D. de Gannat



E.H.P.A.D.
François Mitterrand

Maison de Retraite Publique médicalisée

1, avenue de la République

Boîte Postale 68

03800 GANNAT



ADMISSION
EN SEJOUR PERMANENT



04.70.90.62.00



04.70.90.25.55



mr.gannat@wanadoo.fr

Tarif 2019

*Si vous êtes domicilié dans le
département de l'Allier :*

Tarif Journalier : 57,68 €

comprenant :

- le tarif hébergement : 51,42 €
- le Talon Dépendance ou Gir 5/6 : 6,26 €

*Si vous êtes domicilié dans un
autre Département :*

**Le Tarif Journalier sera en fonction de
votre groupe de dépendance :**

Soit :

- ◆ Dépendance GIR 1/2 :
51,42 € + 23,24 € : 74,66 €
- ◆ Dépendance GIR 3/4 :
51,42 € + 14,75 € : 66,17 €
- ◆ Dépendance GIR 5/6 :
51,42 € + 6,26 € : 57,68 €

Une demande d'APA (Aide Personnalisée d'Autonomie) devra être déposée auprès du Conseil Général de votre département.

Le jour de votre admission, vous devrez verser au Trésor Public de GANNAT une provision d'entrée (caution) correspondant à 30 jours du tarif en vigueur soit :

Si vous entrez à titre payant :

- ◆ 1 730,40 Euro soit 30 jours à 57,68 Euro

Si vous entrez au titre de l'Aide Sociale :

- ◆ 90 % de vos ressources mensuelles, et ensuite chaque mois pendant toute la durée de la procédure, jusqu'à la décision de la commission d'Aide Sociale.



LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

Avec la demande d'admission :

- ◆ Dernier avis d'imposition ou de non imposition,
- ◆ Justificatifs des ressources, mensuelles ou annuelles ou la Déclaration d'impôt pré remplie

Pour l'admission :

- ◆ Photocopie de toutes les pages du Livret de famille ou extrait d'acte de naissance pour les célibataires,
- ◆ Carte d'identité en cours de validité ou Photo d'identité récente,
- ◆ Attestation de sécurité sociale et de mutuelle,
- ◆ Attestation d'assurance de responsabilité civile,
- ◆ Relevé d'Identité Bancaire (RIB),